

Feuille de quorum

du Conseil Communautaire

=====

SEANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 16 h 00, les Membres du Conseil Le Mans Métropole, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 28 mars 2025 sont réunis Salle Forum des Quinconces, sous la présidence de M. S. LE FOLL, Président.

Sont présents : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOT, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDOM, M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, Mme L. MÉNARD, Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI, Mme J. ROUSSEAU, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme C. LEBATTEUX, M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. FERRON, M. A. BRAUD, M. G. CORDELET, Mme S. RABAUD-PLU, M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, Mme D. RAVENEL, Mme C. HEULOT, M. L. PARIS, M. Y. GOULETTE, Mme K. MULLET, M. J. MARCHAND, M. M. POLLEFOORT, M. N. AUGEREAU, Mme A. BUROT, Mme BOUCHE.

Absents et représentés : M. G. LEPROUST, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme A-M. CHOISNE, M. Y. CALIPPE, Mme A. BESNARD, Mme P. LAUTRU, Mme I. SÉVÈRE, M. N. ARIK, Mme K. FOFANA, Mme M. SIOPATHIS, M. D. LE BARS, M. C. MASSÉ, Mme E. SANS, M. T. COZIC, M. P. DESMAZIERES, Mme J. LAUGER, M. C. VERNET, M. P. LEBOUCHER, M. RAVÉ.

Votes par procuration :

M. G. LEPROUST a donné pouvoir à Mme BOUCHE
M. C. COUNIL a donné pouvoir à M. M. GUIHARD jusqu'à son arrivée
Mme F. PAIN a donné pouvoir à M. R. BATIOT jusqu'à son arrivée
Mme A-M. CHOISNE a donné pouvoir à M. P. MARIETTE
M. Y. CALIPPE a donné pouvoir à M. F. EDOM
Mme A. BESNARD a donné pouvoir à M. A. EL ARRASSE jusqu'à son arrivée
Mme P. LAUTRU a donné pouvoir à M. Q. PORTIER jusqu'à son arrivée
Mme I. SÉVÈRE a donné pouvoir à Mme N. BUCHOT
M. N. ARIK a donné pouvoir à Mme P. CHARTON

Mme K. FOFANA a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU
Mme M. SIOPATHIS a donné pouvoir à M. C. ROUILLON
M. D. LE BARS a donné pouvoir à Mme C. LEROUX
M. C. MASSÉ a donné pouvoir à Mme S. RABAUD-PLU
Mme E. SANS a donné pouvoir à M. S. LE FOLL
M. T. COZIC a donné pouvoir à M. L. CHARRETIER
M. P. DESMAZIERES a donné pouvoir à M. N. AUGEREAU
Mme J. LAUGER a donné pouvoir à M. M. JUIGNÉ
M. C. VERNET a donné pouvoir à Mme C. HEULOT
M. P. LEBOUCHER a donné pouvoir à M. J. MARCHAND
M. RAVÉ a donné pouvoir à Mme H. LAFORÊT-THIBAUT

M. Thierry TOUCHE remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 6 février 2025 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

Détail du quorum

Délibérations 1 à 3 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	55

Délibérations 4 à 6 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	56

Délibérations 7 à 13 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	57

Délibérations 14 à 22 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	58

Délibérations 23 à 30 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	59

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 avril 2025

9- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - Dossiers internes Fonds Social Européen+ (FSE+)

DGA Solidarités & Santé - Insertion

Rapporteur(s) M. Quentin PORTIER

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi est un dispositif local d'accompagnement vers l'emploi de publics prioritaires domiciliés au sein de Le Mans Métropole.

Le dispositif PLIE permet, en moyenne, à 800 participants de bénéficier d'un parcours d'insertion sur le territoire. Le parcours d'insertion se caractérise par les éléments suivants :

- la définition du projet professionnel,
- la formation,
- la mise en situation de travail par un contrat en structures d'insertion, un stage en entreprise ou des missions d'intérim
- la mise en relation sur des offres d'emploi,
- la connaissance du monde de l'entreprise,
- l'accompagnement dans l'emploi ou la formation.

Le Mans Métropole pilote, coordonne, anime, évalue et appuie sa mise en œuvre via :

- « La Coordination des parcours PLIE 2023-2025 », dont l'objet est de mettre en cohérence les parcours des usagers et d'animer leur accompagnement renforcé autour de 3 axes :
 - renforcer l'accompagnement individuel et collectif
 - construire un parcours d'insertion
 - mobiliser un réseau de partenaires.

- « L'accompagnement PLIE du public Le Mans Métropole 2024-2025 » :

L'objet principal de cette action est d'accompagner les publics relevant du PLIE pour leur permettre l'accès à un emploi durable. Les objectifs visés par ce projet sont :

- Construire un parcours d'insertion individualisé en mobilisant le collectif
- Valider un projet professionnel
- Résoudre les problématiques périphériques à l'emploi (logement, santé, mobilité ...)
- Maîtriser les techniques de recherche d'emploi via des ateliers collectifs
- Se confronter à la réalité du marché du travail local
- Accéder à un emploi ou une formation
- Consolider l'accès à l'emploi durable

- « Un chargé du dispositif emploi et développement partenariat 2023-2025 » dont la mission est de développer l'offre de service du PLIE et de mobiliser les réseaux d'employeurs en faveur des parcours des participants.

Les objectifs attendus sont la préparation des candidats à l'emploi à travers :

- Le pilotage de l'offre de service du PLIE, dans une logique de co-construction avec les équipes en place et l'éco système local
- Le pilotage de la relation employeur, en lien avec l'éco système local

- Le développement des « Clauses Sociales 2023-2025 » :

L'objet du projet est de proposer une aide au recrutement des entreprises attributives de marchés clausés.

Les actions visées par ce dispositif sont :

- La mobilisation des publics cibles afin d'aider l'entreprise sur le volet recrutement
- L'animation, mobilisation et structuration d'un réseau de prescripteur
- L'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales de leurs marchés, tous donneurs d'ordre confondus (Collectivités, bailleurs sociaux, Services de l'Etat, Etablissement publics)
- La mobilisation des partenaires de l'Emploi et de l'Insertion pour aller vers les publics demandeurs d'emploi, domiciliés en quartiers prioritaires.

Bénéficiaire	Libellé du dossier	Période d'éligibilité	Prévisionnel Crédits FSE+	Coût total éligible	Taux de cofinancement FSE+
Le Mans Métropole	Coordination des parcours PLIE 2023- 2025	Du 01 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025	358 917,00 €	358 917,00 €	100 %
Le Mans Métropole	Accompagnement PLIE du public Le Mans Métropole 2024-2025	Du 01 ^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2025	56 118,00 €	56 118,00 €	100 %
Le Mans Métropole	Chargé du dispositif emploi et développement partenariat 2023-2025	Du 01 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025	148 563,00 €	148 563,00 €	100 %
Le Mans Métropole	Clauses Sociales 2023- 2025	Du 01 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025	46 967,00 €	138 100,00 €	34 %

La recevabilité des demandes de concours FSE+ impose une délibération de l'organe compétent approuvant les projets et les plans de financement prévisionnel.

Le portage de ces actions au sein du service insertion de Le Mans Métropole permettent le remboursement par le Fonds social européen+, après contrôle de service fait, d'une partie des salaires des agents, et ou des prestations engagées par la collectivité dans le cadre de ces projets.

Je vous demande mes Chers Collègues, de bien vouloir approuver ces actions et leur plan de financement prévisionnel.

Votes

75 élus ont voté **POUR** : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, M. G. LEPROUST (représenté par Mme C. BOUCHÉ), Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOT, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDOM, M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL (représenté par M. M. GUIHARD), Mme F. PAIN, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, Mme A-M. CHOISNE (représentée par M. P. MARIETTE), M. Y. CALIPPE (représenté par M. F. EDOM), M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA,

Mme A. BESNARD, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU (représentée par M. Q. PORTIER), Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme I. SÉVÈRE (représentée par Mme N. BUCHOT), Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, M. N. ARIK (représenté par Mme P. CHARTON), Mme L. MÉNARD, Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI, Mme J. ROUSSEAU, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme K. FOFANA (représentée par Mme J. ROUSSEAU), Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme C. LEBATTEUX, M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. FERRON, M. A. BRAUD, M. G. CORDELET, Mme M. SIOPATHIS (représentée par M. C. ROUILLON), M. D. LE BARS (représenté par M. C. LEROUX), Mme S. RABAUD-PLU, M. C. MASSÉ (représenté par Mme S. RABAUD-PLU), Mme E. SANS (représentée par M. S. LE FOLL), M. T. COZIC (représenté par M. L. CHARRETIER), M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, M. P. DESMAZIERES (représenté par M. N. AUGEREAU), Mme J. LAUGER (représentée par M. M. JUIGNÉ), Mme D. RAVENEL, Mme C. HEULOT, M. C. VERNET (représenté par Mme C. HEULOT), M. L. PARIS, M. Y. GOULETTE, Mme K. MULLET, M. J. MARCHAND, M. P. LEBOUCHER (représenté par M. J. MARCHAND), M. M. POLLEFOORT, M. C. RAVÉ (représenté par Mme H. LAFORÊT-THIBAUT), M. N. AUGEREAU, Mme A. BUROT, Mme C. BOUCHÉ.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : DEL256824H1

Affichage le 08 avril 2025

Délibération exécutoire le 08 avril 2025